

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 5 Juillet 2021

L' an 2021 et le 5 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de DUBOIS Thomas Maire

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, MONIER Guy, MOREAU Franck SBAI Nabil,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LABBE Vanessa à Mme GAMBARDELLA AUDREY, MARQUES Isabelle à M. BASSO Claude, VIRON Marine à Mme CHILD Nathalie, MM : LACIRE Jérôme à Mme KEMPEN Sabrina, POTRON Philippe à M. FREULON Jean-Louis  
Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, FLOQUET Géraldine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 29/06/2021

**Date d'affichage** : 29/06/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
le : 12/07/2021

et publication ou notification  
du : 12/07/2021

**A été nommé secrétaire** : M. FREULON Jean-Louis

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

DEMANDE DE CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES

**réf : 21\_2021 DEMANDE DE CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES**

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République dite "loi NOTRe" et en particulier ses articles 64,66 et 100

VU la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

VU l'arrêté préfectoral du 9/02/2018 qui fixe le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics de la Marne

Considérant la nécessité pour Sillery et les communes alentours de conserver localement un espace mutualisé qui s'inscrit dans une volonté de maintenir des services de proximité en zone rurale en offrant un bouquet de services principalement en matière d'emploi, de prestations sociales, de l'aide sociale..., mais également en permettant de faciliter les démarches les plus courantes des habitants principalement dans les domaines des démarches administratives ;

Ce lieu qui articule présence humaine et outils numériques, délivre un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- accueil, orientation et information : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, informations sur les droits et prestations
- accompagnement et aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution des dossiers ...
- aide à l'utilisation des services et outils numériques : télé-déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences dans les locaux, entretien à distance...

L'ouverture au public de la Maison France services doit être au minimum de 24 h par semaine, le personnel sera formé, mise à disposition du public d'un équipement informatique avec liaison internet, un point d'accueil au public, point d'attente, espace confidentiel permettant de bonnes conditions d'entretien ;

L'Etat et les opérateurs apporteront leur soutien financier à hauteur de 30 000 € par an pour le fonctionnement.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

SOLLICITE auprès de M. le Préfet la création d'une Maison France Services sur la commune de Sillery

ADRESSE une note de candidature auprès de M. le Préfet de la Marne

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **TERRES MISE EN RESERVE SAFER =**

les propositions d'échange de terres que nous avons en réserve ne sont pas concluantes. Une prise de contact avec les propriétaires est nécessaire. Le terme de la période de stockage est fixé au 25.09.2022. Il faudra lancer une procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession.

#### **PROGRAMME MANDATURE 2020-206 =**

Un tableau excell est présenté par M. Nabil SBAI. Les actions et projets communaux de la mandature sont répertoriés. Il est demandé aux conseillers municipaux d'indiquer sur quelles actions et projets ils souhaitent s'investir.